

**Conseil économique et social**Distr. générale
1^{er} mars 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-deuxième réunion
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 9 de l'ordre du jour
Examen et adoption du rapport du Comité d'experts,
et examen des recommandations et des projets de résolution

Rapport de la quarante-deuxième réunion du
Comité d'experts**Introduction**

1. La quarante-deuxième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 28 février au 1^{er} mars 2024, dans un format hybride comprenant une participation en personne et en ligne.

Première partie**I. Ouverture de la quarante-deuxième réunion du**
Comité d'experts et de la cinquante-sixième session
de la Commission économique pour l'Afrique
[point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Entité des Nations Unies pour



l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Groupe de la Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Agence africaine de gestion des risques, Agence de développement de l'Union africaine, Alliance mondiale pour l'énergie au service des populations et de la planète, Banque africaine d'import-export (Afreximbank), Banque africaine de développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe, Banque islamique de développement, Centre africain d'applications météorologiques pour le développement, Centre régional pour la cartographie des ressources au service du développement (ACMAD), Commission de l'Union africaine, Champions climatiques de haut niveau, Facilité africaine de soutien juridique, Forum sur l'administration fiscale africaine, Institut international d'agriculture tropicale, Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, Partenariat mondial pour l'éducation, et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine.

6. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Action communautaire contre les déchets plastiques (CAPWS), Africa Australia Inspire Lead Educate Advocate for Change, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Amis des étrangers au Togo (ADET), Association internationale Corps de la Paix, Association LaSiesta pour la protection de l'environnement, Association nationale des jeunes agriculteurs du Kenya, Avancement pour l'émancipation et le leadership économique des femmes en Afrique (ARCELFA), Biruh Teweled Le-Ethiopia, Bokamoso Youth Cooperative Society Limited, Carbcred Africa Pvt. Ltd., Caritas Afrique, Católica Lisbon School of Business and Economics (Portugal), Centre africain pour la transformation économique, Centre de politique sociale et de développement de la Corne de l'Afrique, Centre international pour l'éducation à l'environnement et le développement communautaire, Centre of Policy Research de l'UNU, ChildFund International, Christian Aid, Coalition africaine pour l'accès à l'énergie durable, Communauté des personnes engagées pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement durable, Delphi Child International, Development Initiatives, DoTheDream Youth Development Initiative, Dr. M. Chandrasekhar International Foundation, Effective Institutions Project, Elevate Trust, Fédération des organisations des femmes entrepreneures des pays d'Afrique centrale, section Gabon, Fondation caritative Hazras, Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien-être, Fondation Mo Ibrahim, GGPMAN Social, Ginger Growers Processors and Marketers Association of Nigeria, Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization, Global Peace and Development Organization (GPDO), Global Perspectives Initiative, Grassroots People Empowerment Foundation, Green Mobilisation Initiative, Groupe d'étude sur l'énergie en Afrique, Heeno International, Initiative IMAGES, Institut camerounais pour la politique économique, Institut central de recherche et de développement en métallurgie (Égypte), Institut coréen de développement, Institut

d'analyse et de recherche sur les politiques économiques du Zimbabwe, Institut du développement durable et des relations internationales, Institut pour l'analyse des politiques économiques et pour la recherche sur les politiques économiques du Zimbabwe, Institut pour les études de paix et de sécurité, Institute for Economic Justice, Institute of Events Professionals, International Centre for Environmental Education and Community Development, Jesuit Justice and Ecology Network – Africa (JENA), Jeunes volontaires pour l'environnement, Kailash Union, JUDICIARY of Kenya, London School of Economics and Political Science, Marwilak Foundation, Misère Option Zéro, Nayore-Youth on Renewable Energy, ONE Campaign, ONE Nature Foundation, Organisation des Jeunes pour les Nations Unies, Organization For Innovation and Sustainable Development Africa, Programme de formation en gestion de la politique économique, Promotion of Sustainable Development in Donga-Mantung Association, Reality of Aid-Africa, Registrar of Societies, République du Kenya, Réseau africain pour la dette et le développement (AFRODAD), Réseau pour la Justice fiscale-Afrique, Rotary International, Santamaria Development Organization, Sharing Strategies, Silveira House, Société internationale des diplomates, Société internationale pour les droits de l'homme, Somali Civil Society Associations, Sommet mondial de la jeunesse, Southern Africa Youth Forum (SAYoF), StAfrica – Startup Allemagne -Afrique, Stevenson Holistic Care Foundation, The Explorer's Club LBG, The Hindu Institute of International Affairs, The Reality of Aid-Africa, The Rockefeller Foundation, The Standard Group- Nairobi (Kenya), Travail décent pour tous au Burundi; Union panafricaine de la jeunesse, Union panafricaine des avocats, United Mission For Rural and Urban African Community Empowerment, Uniting to Combat Neglected Tropical Diseases, Université américaine du Caire, Université Badji Mokhtar Annaba, Université Cadi Ayyad Marrakech (Maroc), Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), Université Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu, Université d'agriculture Michael Okpara, Umudike (Nigéria), Université d'Édimbourg, Université d'État de Gwanda (Zimbabwe), Université de Carthage (Tunisie), Université d'Ibadan (Nigéria), Université de Monash, Université de Nairobi, Université de Venda (Afrique du Sud), Université du Connecticut du Sud, Université fédérale des sciences de la santé Otupko Benue State (Nigéria), Université Saint Mary's, University of Professional Studies, Accra (Ghana), University of Surrey (Royaume-Uni), West African Alliance on Carbon Markets and Climate Finance, Young Professionals in Foreign Policy Washington DC, Youth Association in Sierra Leone, Youth Empowerment for Peace and Security, et Zimbabwe Coalition on Debt and Development.

B. Déclarations liminaires

7. La séance d'ouverture a été présidée par la Représentante permanente de l'Ouganda auprès de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la CEA, Ambassadeur de l'Ouganda auprès de l'Éthiopie et de Djibouti, et Présidente du Bureau sortant du Comité d'experts, Rebecca Otengo Amuge.

8. Des allocutions liminaires ont été prononcées par le Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'appui aux programmes de la CEA, António Pedro, et par le Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe, Mthuli Ncube.

9. Dans son discours d'ouverture, M^{me} Otengo Amuge a remercié le Gouvernement du Zimbabwe d'avoir accueilli la Conférence ; elle a rendu hommage à la CEA pour l'appui que la Commission lui avait apporté au cours de son mandat à la tête du Bureau.

10. Dans son allocution, M. Pedro a souligné les nombreuses crises auxquelles l'Afrique devait faire face : la fragilité économique, les conflits et les mécontentements croissants, qui étaient exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques, qui entravaient la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de

l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. L'intervenant a déclaré qu'il fallait des transitions justes et durables, lesquelles exigeaient des changements structurels à long terme, des investissements adéquats et une réforme urgente du système financier mondial, actuellement inadapté. Il a réaffirmé le partenariat étroit de la CEA avec l'Union africaine et les banques multilatérales africaines, tout en réitérant la volonté de la Commission de travailler avec toutes les parties intéressées pour soutenir ses membres.

11. Dans son discours, M. Ncube a souligné les défis auxquels étaient confrontés les pays africains, notamment l'insécurité alimentaire, une marge de manœuvre étroite en matière de politique budgétaire et monétaire, l'aggravation des crises de la dette publique et les effets néfastes des changements climatiques. Il a déclaré que les États africains devaient mettre en valeur leurs ressources foncières et dégager des fonds pour garantir la sécurité alimentaire, tout en soulignant la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources internes et de renforcer les accords commerciaux régionaux, notamment en supprimant les barrières commerciales. Décrivant les mesures correctives que le continent devrait envisager, il a appelé à la restructuration de l'architecture financière mondiale pour s'assurer que les besoins de financement spécifiques de l'Afrique étaient dûment satisfaits. Les pays africains devaient adopter des systèmes de comptabilisation du capital naturel et prendre des mesures pour mettre en œuvre la transformation numérique.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

12. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité d'experts pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Zimbabwe
Premier Vice-Président :	Égypte
Deuxième Vice-Président :	
Troisième Vice-Président :	Côte d'Ivoire
Rapporteur :	Ouganda

13. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, Andrew Bvumbe, Secrétaire général du Ministère des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe, le Comité a adopté sans modifications le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote E/ECA/COE/42/1 :

1. Ouverture de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
5. Présentation du thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Questions statutaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts et examen des recommandations et des projets de résolution.
10. Clôture de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (E/ECA/COE/42/4/Rev.1). Dans ce rapport, il a été souligné que l'Afrique continuait d'enregistrer des taux de croissance relativement faibles, qui n'étaient pas à la hauteur de son potentiel de croissance ou de la réalisation de sa transformation socioéconomique, ainsi que de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les exportations nettes, la consommation privée et l'investissement brut en capital fixe avaient continué à soutenir la croissance à court et à moyen terme. Toutefois, le commerce africain avait continué de faire face à des vents contraires en raison de la faiblesse de la demande mondiale et les bas prix des produits de base, tandis que les taux de pauvreté et de chômage avaient continué de s'inscrire à la hausse, tout comme le taux de vulnérabilité de certains groupes sociaux. Les risques et les possibilités ont également été mis en évidence dans le rapport, et il a été souligné que le commerce intra-africain était crucial pour la diversification économique, et qu'il était donc urgent de mettre pleinement en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

B. Débat

15. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné les facteurs ayant influencé la croissance de la région, notamment les politiques monétaires mondiales, la guerre en Ukraine et les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et ils ont accueilli favorablement la plupart des recommandations contenues dans le rapport. Ils ont estimé que l'Afrique devait accélérer le rythme de sa transition vers une économie verte ainsi que vers les énergies renouvelables et adopter des politiques visant à créer des industries vertes, tout en tirant parti de sa vaste dotation en ressources naturelles. Ils ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement efficaces et innovants en faveur de la transition verte en Afrique, qui permettent de maintenir la stabilité budgétaire tout en relevant les défis liés aux changements climatiques. Ils ont appelé à une réforme de l'architecture financière mondiale actuelle. En outre, ils ont souligné que le secteur informel restait gigantesque en Afrique et ils ont

appelé à un débat exhaustif sur la formalisation de ce secteur. Ils ont proposé les modifications correspondantes au rapport.

C. Recommandations

16. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Améliorer la mobilisation des ressources intérieures en renforçant les capacités des institutions et en numérisant les systèmes fiscaux ;
 - ii) Adopter des politiques de lutte contre les changements climatiques et les intégrer dans les dépenses publiques par le biais de budgets verts, en s'appuyant sur des mécanismes de financement innovants, tels que les échanges de dettes ;
 - iii) Mettre pleinement en œuvre l'Accord portant création de la ZLECAf afin de stimuler l'industrie manufacturière et d'accroître le commerce intra-africain ;
 - iv) Mettre en œuvre des politiques industrielles bien conçues qui s'attaquent aux problèmes liés aux changements climatiques et encouragent l'activité manufacturière et la création de valeur ajoutée ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Aider ses membres à renforcer et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf afin de tirer parti des possibilités de développement qui en découlent ;
 - ii) Aider ses membres à mettre en œuvre des réformes structurelles visant à relancer la croissance et à renforcer la résilience, ainsi qu'à améliorer l'efficacité des politiques budgétaires et monétaires, en vue de contenir l'inflation ;
 - iii) Organiser des concertations sur les politiques et faciliter l'échange de données d'expérience au sujet des conséquences de la formalisation du secteur informel sur la croissance africaine ;
 - iv) Renforcer la collaboration avec ses membres pour faire en sorte que les statistiques et les données sur les perspectives sociales et économiques de l'Afrique soient alignées sur les données nationales ;
 - v) Réaliser une étude sur les domaines relevant à la fois des changements climatiques et des politiques commerciales mondiales telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et leurs conséquences sur le développement économique en Afrique ;
 - vi) Aider ses membres à tirer parti des mutations du monde d'aujourd'hui, notamment la transition vers les énergies renouvelables et le regain d'importance accordé aux minéraux essentiels ;
 - vii) Continuer à soutenir les efforts de ses membres visant à faire avancer de la réforme de l'architecture financière mondiale.

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentation

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/42/5). Il a précisé que, parmi les réalisations énumérées dans ce rapport, figuraient les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf et la mise en place du Marché unique du transport aérien africain. Parmi les défis mis en exergue figuraient le développement insuffisant des infrastructures et la lenteur de la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Quant aux recommandations du rapport, elles portaient sur la nécessité d'une gouvernance plus efficace et de mesures de sécurité pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf par le biais de stratégies nationales et régionales pertinentes, satisfaire aux critères macroéconomiques de l'intégration monétaire, mobiliser des financements innovants en faveur des infrastructures et promouvoir la ratification du Protocole.

B. Débat

18. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné que les initiatives stratégiques continentales, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique et l'Accord portant création de la ZLECAf, étaient essentielles au succès de l'intégration régionale, à la réduction du coût des transactions commerciales et à l'amélioration de la compétitivité. Ils ont souligné l'importance de l'engagement politique aux niveaux régional, sous-régional et national et des approches ascendantes pour la mise en œuvre de l'intégration régionale. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant les défis liés à la libre circulation des personnes sur le continent. Ils ont souligné l'importance de la bonne gouvernance en tant que condition préalable à l'intégration régionale, au développement socioéconomique durable et à la réduction de la pauvreté, et se sont déclarés favorables à des initiatives telles que le cadre du marché numérique unique et la stratégie africaine unique relative à l'intelligence artificielle. Ils ont appelé à tirer des enseignements de l'expérience des communautés économiques régionales afin de faire progresser l'intégration régionale.

C. Recommandations

19. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Mobiliser des ressources pour faire progresser l'intégration régionale et accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf ;
 - ii) S'engager fermement à accélérer la mise en œuvre sur tout le continent du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes ;
 - iii) Accélérer l'opérationnalisation des institutions financières africaines énoncées dans le Traité d'Abuja, telles que le Fonds monétaire africain, la Banque centrale africaine et la Banque africaine d'investissement, afin de surmonter les barrières monétaires ;

- iv) Prendre des mesures visant spécifiquement à développer les infrastructures afin de faciliter l'intégration régionale ;
 - v) Déployer des efforts concertés pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité afin de favoriser le commerce et l'intégration régionale ;
 - vi) Tirer parti de la numérisation pour résoudre les problèmes de sécurité liés à la libre circulation des personnes ;
- b) La CEA devrait :
- i) Continuer de soutenir ses membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la ZLECAf dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres cadres d'intégration, tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Système panafricain de paiement et de règlement, ainsi que dans l'application effective des stratégies nationales et régionales relatives à l'Accord portant création de la ZLECAf ;
 - ii) Poursuivre la collaboration avec les institutions panafricaines et les autres partenaires compétents dans le domaine de la fabrication locale de produits pharmaceutiques ;
 - iii) Analyser l'Initiative sur le commerce guidé dans le cadre de la ZLECAf et étendre son champ d'application pour y associer davantage de membres, en vue d'en tirer des enseignements ;
 - iv) Mettre en œuvre une approche axée sur les résultats pour évaluer les progrès de l'intégration régionale en Afrique, en fournissant des solutions pratiques et programmatiques.

V. Présentation du thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a présenté un rapport sur le thème de la cinquante-sixième session de la Commission : « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action » (E/ECA/COE/42/6-E/ECA/CM/56/4). Elle a mis en exergue les problèmes structurels qui affectaient le financement de la transition verte en Afrique et les possibilités qui se présentaient aux niveaux national, régional et mondial pour appuyer le financement de transitions inclusives.

B. Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné que les pays africains devraient définir et diriger l'établissement de priorités de transition inclusives, exploiter des financements innovants et utiliser leurs abondantes ressources naturelles pour financer la réalisation des objectifs de

développement. Ils ont indiqué que les ressources nationales restaient une source cruciale de financement du développement en Afrique, et que les pays devraient donner la priorité aux emprunts sur les marchés de capitaux nationaux et régionaux, plutôt que trop se concentrer sur les obligations vertes et bleues. Ils ont noté que les subventions et les prêts concessionnels étaient utiles, mais qu'ils ne devaient pas être la principale source de financement des pays africains. Ils ont exprimé leur inquiétude quant à la complexité du processus d'accréditation régissant l'accès au Fonds vert pour le climat.

22. Les experts ont appelé à la mise en œuvre de politiques pertinentes aux niveaux national et régional afin d'encourager des investissements visant à exploiter le lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'adoption d'une approche permettant d'aider les pays africains à mieux comprendre les marchés du carbone, les obligations vertes et bleues et les crédits de biodiversité en tant que sources de financement, et à renforcer leurs capacités à cet égard. Ils ont insisté sur la nécessité d'harmoniser les stratégies et les approches régionales relatives aux marchés du carbone ; d'établir un prix du carbone qui soit aligné avec le prix mondial et permette une juste compensation pour l'Afrique ; de mettre en place des mécanismes de financement qui garantissent l'inclusion de toutes les populations ; de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ; d'investir dans les vastes ressources d'énergie propre du continent ; et de faire en sorte que l'Afrique joue un rôle de premier plan dans le traitement de ses minéraux essentiels en vue de la mise en place des chaînes de valeur régionales et mondiales dans le secteur des batteries et des véhicules électriques.

23. En outre, les experts ont appelé à une forte collaboration entre les pays africains et d'un appui pour les aider à élaborer un portefeuille de projets bancables afin d'améliorer les possibilités de financement ; à l'inclusion des abondantes ressources naturelles du continent dans les calculs du produit intérieur brut afin d'améliorer les notations de crédit et de réduire le coût des emprunts ; et à la réforme urgente de l'architecture financière mondiale.

C. Recommandations

24. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Collaborer à l'élaboration de stratégies communes pour la mobilisation des ressources nationales auprès des marchés de capitaux privés nationaux et régionaux ;
 - ii) Améliorer l'efficacité fiscale afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans les priorités de développement ;
 - iii) Mettre en œuvre des politiques harmonisées s'agissant des investissements transfrontaliers ;
 - iv) Travailler ensemble pour renforcer les capacités, partager les connaissances et les expériences sur les obligations vertes et bleues, et développer une approche commune des marchés du carbone et des crédits de biodiversité afin d'éviter les risques associés à un « nivellement par le bas », et élaborer un cadre commun pour évaluer les capacités en matière de carbone ;

- v) Veiller à ce que l’Afrique fasse entendre une voix forte dans l’appel en faveur de marchés du carbone à haute intégrité, alignés au niveau mondial et transparents ;
 - vi) Intégrer la comptabilité du capital naturel dans la comptabilité nationale et changer la base du calcul du produit intérieur brut ;
 - vii) Rejoindre l’initiative Coalition pour la dette durable afin de renforcer la position de l’Afrique sur la crise de la dette dans les forums internationaux ;
- b) La CEA devrait :
- i) Fournir un appui technique à ses membres afin de renforcer leur capacité à accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat et d’améliorer leur compréhension et leur utilisation des marchés de capitaux nationaux, des obligations vertes et bleues, des crédits carbone et des crédits de biodiversité ;
 - ii) Aider ses membres à intégrer la comptabilité du capital naturel dans la comptabilité nationale ;
 - iii) Continuer à plaider, à promouvoir le dialogue et à mobiliser du soutien à l’essor de l’initiative Coalition pour la dette durable en Afrique.

VI. Questions statutaires [point 6 de l’ordre du jour]

A. Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l’Afrique (couvrant la période allant d’avril 2023 à février 2024)

B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

C. Rapports sur les activités des organes subsidiaires de la Commission économique pour l’Afrique

1. Présentation

25. Au titre du point 6 a), b) et c) de l’ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l’Afrique couvrant la période allant d’avril 2023 à février 2024 (E/ECA/COE/42/7), le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/42/8) et le rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa neuvième session et ses activités de suivi (E/ECA/COE/42/9).

2. Débat

26. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité le secrétariat pour sa mise en œuvre des activités prévues, son appui aux membres de la CEA et la promotion de la position africaine sur les plateformes mondiales. Ils ont souligné l’importance que revêtaient les mécanismes de suivi et d’évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, de l’Agenda 2063 et d’autres initiatives, et l’établissement de rapports y afférents, de même que la

nécessité de solutions innovantes pour une croissance inclusive et un développement durable, notamment de mécanismes de financement durable. Ils ont vivement encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts tendant à promouvoir des solutions innovantes pour éradiquer la pauvreté et assurer un financement durable par des mécanismes comme les échanges de dette et la taxation carbone, et d'encourager l'élaboration de cadres réglementaires harmonisés pour les marchés de droits d'émission de carbone. Ils ont insisté sur la nécessité de disposer de ressources importantes pour développer l'économie numérique, d'adopter des politiques de fiscalité numérique et se sont dits préoccupés par l'incompatibilité entre les efforts engagés dans le domaine de la fiscalité numérique et le moratoire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les droits de douane pour les transmissions électroniques. Ils ont demandé à la CEA de contribuer au renforcement des capacités de ses membres dans la prévision des effets des changements climatiques. Ils ont noté un manque de données sur la transformation et la commercialisation d'un certain nombre de produits agricoles en Afrique, données qui pourraient être utilisées pour évaluer la part de ces produits dans l'amélioration de la sécurité alimentaire.

3. **Recommandations**

27. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Renforcer et mettre à profit le Forum régional africain pour le développement durable comme une plateforme pour le suivi et l'évaluation intégrés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - ii) Favoriser le développement de marchés de capitaux et renforcer leur intégration régionale pour intensifier la mobilisation de ressources et promouvoir la transparence et la responsabilisation ;
 - iii) Garantir l'indépendance des banques centrales pour leur permettre de mettre en œuvre les politiques monétaires avec efficacité ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Organiser des plateformes d'échange de données d'expérience et des activités de renforcement des capacités dans les domaines des échanges de dettes, des marchés du carbone, de la fiscalité numérique, des moyens de lutte contre les flux financiers illicites et de l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports ;
 - ii) Réaliser des études approfondies sur le potentiel de la fiscalité numérique et les implications pour l'Afrique du moratoire de l'OMC sur les droits de douane pour les transmissions électroniques ;
 - iii) Collaborer avec ses partenaires pour établir et promouvoir un cadre de gouvernance des données qui intègre la sécurité des données et permet leur libre accès en toute confidentialité et en toute intégrité ;
 - iv) Porter son attention sur les initiatives régionales de transformation afin d'obtenir des résultats tangibles et optimiser l'impact de ses interventions.

C. Rapports sur les activités des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique *(suite)*

1. Présentation

28. Au titre du point 6 c), des représentants du secrétariat ont présenté les rapports sur les réunions des comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts (E/ECA/COE/42/10, E/ECA/COE/42/11 et E/ECA/COE/42/12), un rapport oral sur les réunions sous-régionales préparatoires à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi que le rapport du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie sur sa troisième réunion (E/ECA/COE/42/13).

2. Débat

29. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité le secrétariat pour son soutien aux membres de la CEA dans un large éventail de domaines, notamment l'énergie et les technologies numériques, l'industrialisation verte inclusive et durable, le dividende démographique et la création d'emplois, ainsi que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf.

30. Ils ont attiré l'attention des participants sur l'étroitesse de la marge d'action budgétaire sur le continent, les experts ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources intérieures et de faire preuve d'efficacité dans les dépenses publiques, en privilégiant celles qui avaient des retombées significatives sur l'économie, qui favorisaient une croissance inclusive et qui créaient des emplois durables.

31. Les experts ont préconisé de tirer parti du pouvoir mobilisateur de la CEA pour faire avancer le projet de barrage du Grand Inga, afin d'améliorer l'accès à l'électricité et de favoriser la préservation de l'environnement, l'exploitation minière durable et la production de batteries de véhicules électriques. Ils ont également demandé à la CEA de mener des actions de sensibilisation convaincantes et fondées sur des données probantes en ce qui concerne les marchés du carbone. Ils ont souligné la nécessité pour les pays d'exploiter le potentiel des obligations vertes, notant que l'Afrique ne représentait actuellement que 1 % des obligations vertes émises dans le monde.

3. Recommandations

32. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Allouer judicieusement un pourcentage adéquat de leur budget national au soutien de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l'innovation, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;
 - ii) Renforcer les capacités nationales à accroître l'efficacité des dépenses publiques, notamment au moyen de dépenses ciblées, et en réduisant les fuites et en veillant à ce que les allègements fiscaux accordés aux investisseurs génèrent les avantages escomptés pour les économies nationales ;
 - iii) Soutenir la croissance et le développement des micro-entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises et renforcer leur capacité à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour une industrialisation verte, une croissance économique inclusive, la création d'emplois durables et la réduction de la pauvreté ;
 - iv) Améliorer la connaissance et la compréhension au niveau local des avantages de l'utilisation durable des ressources naturelles,

notamment la génération de crédits de carbone forestier et la contribution de telles ressources à une croissance verte et inclusive ;

v) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies efficaces qui sont de nature à soutenir un modèle de développement reposant sur l'exploitation aussi bien du dividende de la jeunesse que des vastes ressources naturelles du continent, et qui sont rendues possibles par la participation active des entités du secteur privé et par l'autonomisation et la participation des femmes ;

vi) Créer des conditions favorables à l'industrialisation verte, notamment par le développement des compétences et la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation ;

b) La CEA devrait :

i) Accroître son soutien et forger des partenariats pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative conjointe de la République démocratique du Congo et de la Zambie concernant les batteries de véhicules électriques et de l'initiative conjointe de la Zambie et du Zimbabwe concernant un parc agro-industriel commun ;

ii) Soutenir la recherche sur les liens entre la paix, la sécurité énergétique et le développement durable, en particulier dans le contexte des conflits intra-étatiques et interétatiques et de leurs effets néfastes sur le développement socioéconomique ;

iii) Apporter son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de plans régionaux pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAF.

C. Rapports sur les activités des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique (*suite*)

D. Projet de plan-programme et projet de budget-programme pour 2025

1. Présentation

33. Au titre des points 6 c) et d) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre (E/ECA/COE/42/14), le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/42/15), un résumé du projet de plan-programme et du projet de budget-programme pour 2025 et de l'exécution du programme en 2023 (E/ECA/COE/42/16), et le texte intégral du projet de plan-programme et du projet de budget-programme pour 2025 et de l'exécution du programme en 2023 (E/ECA/COE/42/INF/2) (anglais seulement).

2. Débat

34. Au cours du débat qui a suivi, les experts se sont inquiétés des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités entre les sexes sur le continent. Ils ont souligné l'importance d'intégrer le développement social dans l'éducation et le développement de compétences en renforçant les systèmes éducatifs afin de libérer le potentiel de l'Afrique.

35. Bien que les experts aient reconnu le rôle important de l'IDEP dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, des inquiétudes ont été exprimées concernant les arriérés de contributions annuelles et leur impact sur les opérations de l'Institut. Ils ont salué le travail de l'IDEP et noté l'augmentation du budget alloué par l'Assemblée générale pour

renforcer son rôle dans le développement des capacités, en particulier par l'apprentissage en ligne et le Réseau des jeunes économistes.

36. Les experts ont félicité la CEA pour ses travaux en 2023 et ont recommandé à la Conférence des ministres d'examiner et d'adopter le projet de plan-programme pour 2025 et le projet de budget-programme pour 2025. Ils ont pris note du budget total proposé au titre des chapitres 18 (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), 11 et 23, soit 126,74 millions de dollars pour 2025, avec une croissance zéro. Ils ont salué les efforts de la CEA tendant à remanier son plan-programme et son budget-programme afin de relever les nouveaux défis et de tirer parti des possibilités qui s'offrent compte tenu des priorités de développement du continent. À cet égard, les experts ont noté que le sous-programme 1 avait été rebaptisé « Politique macroéconomique, financement et gouvernance » et que les sous-programmes 3 et 5 avaient été supprimés et remplacés par le sous-programme 3 « Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures » et le sous-programme 5 « Climat, sécurité alimentaire et ressources naturelles, et économie verte et économie bleue ».

3. Recommandations

37. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Sensibiliser aux concepts importants liés à l'économie verte et à l'économie bleue, aux marchés du carbone, aux taxes environnementales, aux transitions énergétiques justes et à d'autres sujets connexes ;
 - ii) Examiner les moyens de mieux accorder les politiques monétaires avec les politiques budgétaires, pour parvenir à une plus grande stabilité macroéconomique ;
 - iii) Assurer le règlement en temps voulu des contributions financières et des arriérés de paiement afin de soutenir l'exécution du mandat de l'IDEP ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Envisager de revoir l'affectation du budget-programme aux sous-programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et sur la pauvreté, les inégalités et la politique sociale, afin de refléter de manière adéquate leur importance pour le développement de l'Afrique ;
 - ii) Procéder à des évaluations des besoins au niveau national et consulter les membres de la CEA afin d'intégrer la dimension sociale des programmes de développement dans les programmes de renforcement des capacités ;
 - iii) Approfondir sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies et avec la Banque africaine de développement sur la budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes et sur l'exécution des programmes de formation de l'IDEP ;
 - iv) Entreprendre une étude au niveau sous-régional sur les emplois de l'avenir ;
 - v) Fournir un soutien à ses membres en ce qui concerne l'analyse des questions de genre pour l'élaboration des politiques ;

vi) Réaliser des études sur la formalisation de l'économie, diffuser les résultats de ces études et soutenir l'apprentissage par les pairs en matière de formalisation.

E. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Présentation

38. Au titre du point 6 e) de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/42/17), en soulignant les domaines d'intervention importants, les réalisations et les possibilités de promouvoir une voix et des intérêts africains communs au niveau mondial.

2. Débat

39. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont reconnu que le partenariat entre l'Union africaine et le système des Nations Unies pour le développement était important pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, dans l'esprit de « deux cadres, un programme ». En ce qui concerne le Groupe des Vingt, les experts ont souligné l'importance de l'appartenance de l'Union africaine à ce groupe, en ce qu'il offre une occasion et un cadre mondial pour faire entendre la voix de l'Afrique et promouvoir ses priorités.

40. Les experts ont rappelé l'importance des politiques monétaires et budgétaires, s'agissant de tirer pleinement parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont exprimé leur intérêt pour la compréhension des cadres réglementaires et financiers qui sous-tendaient le succès des accords commerciaux. Ils ont salué les efforts déployés par la CEA en vue de lancer et de rendre opérationnel le Centre africain de gestion du savoir, et souligné l'importance qui s'attachait à collaborer avec un plus grand nombre d'acteurs du continent pour favoriser une meilleure compréhension et appropriation du Centre. Ils ont aussi souligné que l'appui du système des Nations Unies importait à la mise en place d'un mécanisme africain de notation de crédit à partir duquel les pays africains pourraient recevoir des notations sans dépendre d'agences extérieures au continent.

3. Recommandations

41. À la lumière des débats le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient accélérer le processus d'incorporation dans le droit national de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en formulant et en mettant en œuvre des stratégies nationales globales visant à renforcer les chaînes de valeur régionales, à stimuler le commerce régional et à favoriser la croissance économique.

b) La CEA devrait :

i) Continuer de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les entités du système des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que l'examen de cette mise en œuvre et l'établissement de rapports y relatifs, notamment dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 ;

ii) Collaborer avec la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, y compris le développement de chaînes de valeur vertes et inclusives ;

iii) Soutenir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans la mise en place d'un système africain de notation de crédit, conformément à la directive de l'Union africaine ;

iv) Continuer de collaborer avec la Commission de l'Union africaine et soutenir l'Union africaine en tant que membre du Groupe des Vingt afin d'arrêter des positions communes africaines.

F. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

G. Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

1. Présentation

42. Au titre du point 6 f) et g) de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ECA/COE/42/18) et le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés en Afrique (E/ECA/COE/42/19). Après les présentations, un représentant du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a donné un aperçu de l'examen des pays les moins avancés, prévu pour mars 2024, et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en juin 2024.

2. Débat

43. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont noté que les pays africains avaient accompli des progrès inégaux dans la mise en œuvre des programmes d'action de Doha et de Vienne face aux crises multiformes. Ils ont mis en exergue les défis de développement auxquels les pays africains étaient confrontés, notamment en ce qui concernait l'amélioration des infrastructures de transport, les mesures de transit et la diversification de l'économie et des exportations pour les pays africains en développement sans littoral, ainsi que la forte concentration des exportations, les déficits persistants des comptes courants, les sanctions économiques imposées à certains pays, l'insécurité alimentaire et les faibles niveaux d'alphabétisation dans les pays les moins avancés. Les experts ont déploré la lenteur de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et ont souligné la nécessité d'un nouveau programme adapté aux priorités spécifiques des pays africains en développement sans littoral. Ils ont demandé l'étude de diverses sources de financement, y compris les envois de fonds de la diaspora africaine, pour promouvoir le développement socioéconomique. Ils ont mis en exergue les défis auxquels étaient confrontés les pays qui quittaient le statut de pays moins avancé et la nécessité d'une période de transition plus longue et d'un soutien après la sortie du statut de pays moins avancé.

3. Recommandations

44. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Participer à la formulation d'un programme successeur pour les pays en développement sans littoral en reconnaissant leurs liens avec des pays voisins, qui tiennent compte des besoins particuliers des pays africains ;
 - ii) Mettre en œuvre efficacement les accords internationaux de transit pour faciliter le transit des biens et des personnes en provenance de pays en développement sans littoral, en reconnaissant leurs liens avec des pays voisins, notamment en réduisant les lourdes procédures administratives ;
 - iii) Aligner leurs plans de développement nationaux sur le programme d'action de Doha ;
 - iv) Procéder à des évaluations de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha à l'initiative des pays concernés ;
 - v) Plaider en faveur d'une période de transition plus longue pour la sortie du statut de pays moins avancé et demander qu'il y ait une aide à la sortie du statut de pays moins avancé ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Mener des recherches sur le suivi des envois de fonds et leur contribution à la croissance économique, ainsi que sur les stratégies visant à accroître l'utilisation des transferts de fonds dans le développement ;
 - ii) Soutenir la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain afin d'améliorer la connectivité, faciliter la circulation des biens et des personnes, et stimuler l'intégration régionale ;
 - iii) Soutenir la mise en œuvre du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce ;
 - iv) Évaluer l'impact de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et proposer des solutions pour une transition harmonieuse et durable ;
 - v) Aider ses membres à aligner leurs plans de développement nationaux sur le Programme d'action de Doha à l'aide de l'outil de planification et d'établissement de rapport intégrés.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté une note sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/42/20/Rev.1). Dans cette note, il a été proposé que la cinquante-septième session se tienne au siège de

la CEA, à Addis-Abeba, en mars 2025, sur l'un des trois thèmes formulés par la CEA dans le cadre d'un processus consultatif et soumis au Comité pour examen, à savoir :

a) Première option : « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation » ;

b) Deuxième option : « La numérisation et la technologie au service de la transformation économique en Afrique » ;

c) Troisième option : « Investir dans la sécurité alimentaire et la transformation énergétique : voies à suivre pour une réalisation plus rapide des objectifs de développement durable en Afrique ».

B. Débats

46. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont soutenu qu'il serait possible pour la Commission d'aborder le thème « Faire avancer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation », tout en continuant à prendre en considération les questions tout aussi cruciales de la numérisation et de la technologie, ainsi que de la sécurité alimentaire et de la transformation énergétique.

C. Recommandations

47. À la lumière du débat, le Comité a recommandé que la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique se tienne sous le thème général suivant : « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation », lequel thème couvre les questions de la numérisation, de la technologie, de la sécurité alimentaire et de la transformation énergétique.

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

48. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

IX. Examen et adoption du rapport de la réunion du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolutions [point 9 de l'ordre du jour]

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les projets de résolutions pour examen et adoption par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Plusieurs experts ont fait des commentaires et proposé d'apporter des modifications au rapport et aux projets de résolution. Après une discussion approfondie, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité. Les projets de résolution sont joints en annexe au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

X. Clôture de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts [point 10 de l'ordre du jour]

50. Des remarques de clôture ont été faites par Hanan Morsy et Andrew Bvumbe.

51. Dans ses remarques, M^{me} Morsy a souligné le succès de la réunion d'experts, au cours de laquelle avait été exploré tout un éventail d'instruments et de mécanismes visant à financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique. Elle a réaffirmé la nécessité de prendre des mesures concertées en faveur d'une stratégie de développement tournée vers l'avenir pour le continent, ainsi que l'impératif de continuer à donner la priorité à l'innovation et d'investir dans les compétences et l'éducation.

52. M. Bvumbe a noté que la réunion avait été fructueuse s'agissant des défis urgents à relever sur le continent, et a exprimé le souhait de voir la CEA et ses membres adopter des approches orientées vers l'action et se concentrer sur les résultats attendus en termes de prestation de services publics pour les Africains. Il a salué les contributions des équipes du Zimbabwe, de la CEA et des prestataires de services à l'organisation sans faille de la réunion.

53. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close vendredi 1^{er} mars 2024, à 20 h 10.

Annexe

Projets de résolution soumis à l'examen de la Conférence des ministres

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts et qui figurent ci-après, sont soumis à la Conférence des ministres pour examen et, éventuellement, adoption.

A. Le renforcement de la coopération fiscale pour une meilleure mobilisation des ressources nationales

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que l'aggravation des déficits de financement et la persistance des contraintes budgétaires, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le conflit en Ukraine, ont limité la capacité des pays africains à faire face à la crise alimentaire et à la crise énergétique,

Notant qu'au nombre des obstacles que rencontre la mobilisation efficace de ressources nationales, on compte l'importance du secteur informel en Afrique, la faiblesse et l'inefficacité des systèmes d'administration fiscale, la non rentabilité des incitations fiscales, les déperditions dans le recouvrement de recettes, notamment les flux financiers illicites, et les insuffisances des services de détection et de répression,

Reconnaissant la résolution 77/153 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2022, sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement, dans laquelle l'Assemblée a souligné l'importance que revêtent la soutenabilité de la dette, la transparence de la dette et la gestion efficace de la dette pour la réalisation des objectifs de développement durable,

Réaffirmant sa résolution 990 (LIV) du 17 mai 2022, dans laquelle la Conférence des ministres a appelé l'Organisation des Nations Unies à entamer des négociations sous son égide sur une convention internationale en matière fiscale, avec la participation de tous les États membres de la Commission économique pour l'Afrique et de toutes les parties prenantes,

Rappelant la résolution 78/230 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2023, sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies, qui s'appuyait sur un projet de résolution présenté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, après l'adoption par la Conférence des ministres de la résolution 990 (LIV), et accueillant favorablement le rapport du Secrétaire général sur ce sujet¹,

Reconnaissant que, pour optimiser la mobilisation des ressources nationales, il convient de se doter d'une administration fiscale efficace et de faire jouer à la coopération aux niveaux national, régional et international un rôle fondamental dans l'élimination des déperditions de ressources, et plus particulièrement dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Rappelant sa résolution 886 (XLIV) en date du 29 mars 2011, qui a été à la base de la création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et rappelant également la Déclaration

¹ A/78/235.

spéciale sur les flux financiers illicites que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a faite à sa vingt-quatrième session ordinaire, dans laquelle la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ont été chargées de poursuivre et d'approfondir les recherches sur les flux financiers illicites,

Rappelant également l'appel lancé aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement² et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ pour qu'ils mesurent, suivent et réduisent les flux financiers illicites,

Notant avec préoccupation que les contraintes actuelles ont rendu plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Reconnaissant qu'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait se tenir en 2025, serait l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et d'accélérer les initiatives visant à établir une convention fiscale-cadre des Nations Unies, de tirer parti des actions conjointes menées par les parties prenantes pour réduire la fracture financière mondiale et de veiller à ce que tous les efforts déployés pour mettre en place une coopération fiscale internationale pleinement inclusive et efficace soient alignés sur les engagements et les plans nationaux, régionaux et internationaux visant à éliminer les goulets d'étranglement et les problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement durable,

1. *Se félicite* de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 78/230, dans laquelle l'Assemblée a souligné qu'il est nécessaire d'élaborer une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale et la rendre pleinement inclusive et plus efficace, et par laquelle l'Assemblée a décidé de créer un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée, chargé, sous la direction des États Membres, d'élaborer un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale ;

2. *Félicite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique d'avoir désigné des experts compétents en fiscalité internationale pour représenter le continent au sein du comité intergouvernemental spécial créé par la résolution 78/230 de l'Assemblée générale, et les encourage à allouer des ressources suffisantes pour que les experts puissent représenter efficacement l'Afrique aux sessions du comité à New York ;

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum sur l'administration fiscale africaine, le Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest, le Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique et d'autres partenaires de développement à renforcer les capacités des pays africains et de leurs institutions, en particulier dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la coopération fiscale internationale, de la gouvernance des dépenses fiscales, de l'analyse et de la

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

gestion de la dette, et de la lutte contre toutes les formes de flux financiers illicites ;

4. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec ses membres, la Commission de l'Union africaine et les partenaires régionaux de développement, à organiser des concertations régionales pour déterminer les principales priorités de développement de l'Afrique dans la perspective d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait se tenir en 2025 ;

5. *Engage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à soutenir l'action du comité intergouvernemental créé par la résolution 78/230 de l'Assemblée générale et à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres en vue de convenir d'un mandat pour les négociations d'une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, visant à établir une architecture de gouvernance fiscale internationale efficace et inclusive, et à traiter, par des protocoles, les problèmes actuels et à venir, notamment les flux financiers illicites de nature fiscale, l'imposition des revenus et des plus-values provenant de la prestation de services transfrontaliers, et souligne qu'il importe que les parties prenantes soient consultées et qu'elles puissent contribuer au processus ;

6. *Demande* à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un problème systémique au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme mondial de coordination pour surveiller les flux financiers de manière systématique, notamment en centralisant, en publiant et en analysant les données sur les comptes financiers étrangers et les rapports établis pays par pays par les entreprises multinationales.

B. Le plan-programme et le budget-programme pour 2025

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant qu'elle a approuvé le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) par sa résolution 985 (LIV) du 17 mai 2022 et que ce cadre est conforme aux priorités et aspirations de l'Afrique en matière de développement, avec une attention particulière sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine¹,

Considérant que le continent africain continue de subir les conséquences de crises et de conflits récurrents en son sein et dans le reste du monde, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socioéconomiques et environnementales rapides,

Se félicitant du lancement du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 à la trente-septième session ordinaire de la

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2024,

Soulignant qu'il importe de mener des initiatives ciblées qui prennent en compte les dernières avancées technologiques et scientifiques, et que ces initiatives doivent viser à améliorer l'interface science-politique-société, à renforcer la mobilisation des ressources, à favoriser le développement des infrastructures et à poursuivre l'appui à l'intégration régionale, à la diversification économique, à l'industrialisation durable, à la sécurité alimentaire et à l'action climatique,

Notant que le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique a été réajusté pour pouvoir mettre davantage l'accent sur les priorités émergentes, avec la réorganisation des activités relevant de trois sous-programmes (sous-programme 1 sur la politique macroéconomique et la gouvernance, sous-programme 3 sur le développement du secteur privé et les financements privés, et sous-programme 5 sur la technologie, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles),

Sachant que le plan-programme et le budget-programme pour 2025 traduisent les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le redressement du continent,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2025, qui mettent en lumière aussi bien les changements organisationnels proposés que les objectifs et les principaux résultats et produits attendus au titre de tous les sous-programmes,

Adopte le plan-programme et le budget-programme pour 2025 de la Commission économique pour l'Afrique, y compris le nouveau sous-programme 3 sur la technologie, l'innovation, la connectivité et le développement des infrastructures, le nouveau sous-programme 5 sur le climat, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, l'économie verte et l'économie bleue, et le sous-programme 1 renommé, qui porte désormais sur la politique macroéconomique, le financement et la gouvernance.

C. La réorganisation des activités de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, dans laquelle celle-ci a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont énoncés,

Rappelant également le mandat de la Commission économique pour l'Afrique qui consiste à promouvoir le développement économique et social de ses membres et la coopération internationale pour le développement de l'Afrique,

Sachant qu'il est nécessaire de renforcer la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en exploitant les possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation, en travaillant à l'amélioration de la connectivité et de la logistique et en accélérant la mise en place des infrastructures essentielles en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et sachant également l'importance que la science, la technologie et l'innovation revêtent en ce qu'elles facilitent l'exécution du Programme 2030,

Consciente des réalisations mises en lumière dans la résolution 2023/4 du Conseil économique et social en date du 7 juin 2023, dans laquelle le Conseil estime que les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation doivent être ajustées pour assurer le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement,

Rappelant sa résolution 983 (LIV) du 17 mai 2022 sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes, dans laquelle elle prie la Commission économique pour l'Afrique de renforcer ses travaux sur l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation pour permettre aux États membres d'explorer de nouveaux domaines de l'économie des données afin d'accroître les possibilités de commerce et de développement et d'exploiter les avantages de la numérisation au service du redressement et de la stabilisation de leurs économies respectives,

Consciente de la réorientation stratégique que la Commission a opérée vers la promotion des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation, de la transformation numérique, du développement d'infrastructures, de la connectivité avancée et des infrastructures matérielles et immatérielles afin de résoudre les problèmes rencontrés et de saisir les possibilités offertes en matière de développement en Afrique, notamment dans les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires,

Consciente que les financements revêtent un caractère transversal, qu'ils sont d'une importance capitale dans tous les programmes de la Commission et qu'il est nécessaire d'accroître davantage les capacités de financement des États membres,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster l'organigramme actuel de la Commission pour lui permettre de poursuivre son virage stratégique et de mettre en œuvre ses priorités avec plus d'efficacité, notamment dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de l'énergie, des financements publics et privés et des infrastructures, selon des modalités propices à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Autorise* la Commission économique pour l'Afrique à réorganiser ses programmes en regroupant l'actuelle Section de la technologie et de l'innovation et la Section des infrastructures et services énergétiques pour créer une nouvelle Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures, composée de la Section des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation et de la transformation numérique et de la Section de la connectivité et du développement des infrastructures ;

2. *Approuve* la redistribution des sections qui composent l'actuelle Division du développement du secteur privé et du financement ainsi que l'intégration de leurs activités dans tous les programmes de la Commission à titre de priorités et de responsabilités transversales ;

3. *Autorise* le réajustement des activités de la Section des infrastructures et services énergétiques au sein de la Division du développement du secteur privé et du financement, afin qu'ils s'exécutent dans le cadre de la nouvelle Section de la connectivité et du développement des infrastructures ;

4. *Autorise également* l'exécution des activités de la Section du financement novateur et des marchés de capitaux au sein de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance, qui s'appellera désormais la Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance et se composera des sections suivantes : la Section de l'analyse

macroéconomique, la Section de la planification du développement, la Section des institutions et de la gouvernance économique, et la Section du financement et de la mobilisation des ressources internes ;

5. *Autorise en outre* l'intégration des activités de la Section de l'environnement favorable à l'agriculture et aux entreprises dans la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles, telle que recomposée ci-dessous ;

6. *Décide* que la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles sera recomposée pour devenir la Division du climat, de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles et des économies verte et bleue, composée des sections suivantes : le Centre africain pour la politique en matière de climat, la Section des ressources naturelles et des économies verte et bleue, et la Section des terres et de la transformation de l'agriculture ;

7. *Note avec satisfaction* que la réorganisation envisagée se traduit par une augmentation nette nulle du nombre de membres du personnel, de sections et de divisions, tout en permettant à la Commission d'améliorer sa proposition de valeur et de concrétiser la perspective d'une transition de l'Afrique vers un développement socioéconomique durable.

D. L'optimisation des régimes fiscaux africains applicables aux technologies de l'information et des communications pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 76/6 adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 2021 sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »,

Sachant l'importance que revêt la transformation numérique, comme elle l'a souligné dans sa résolution 983 (LIV) du 17 mai 2022 sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes,

Consciente du rôle essentiel que joue le secteur des technologies de l'information et des communications en tant que facteur de développement économique, en ce qu'il stimule la croissance et le développement dans tous les secteurs, ainsi que l'inclusion financière, la création d'emplois, en particulier celle d'emplois verts, l'éducation, le développement des compétences et l'entrepreneuriat,

Affirmant que l'existence d'un secteur des technologies de l'information et des communications florissant pourrait accroître considérablement la productivité et la connectivité et contribuer à hauteur d'environ 180 milliards de dollars des États-Unis (5,2 %) au produit intérieur brut du continent d'ici à 2025, et de 712 milliards de dollars (8,5 %) d'ici à 2050, en fonction du niveau d'utilisation par les entreprises des technologies numériques et de l'adéquation des mesures politiques mises en œuvre à cet effet¹,

Soulignant que la présence d'infrastructures numériques résilientes et l'harmonisation des réglementations sont importantes pour promouvoir la connectivité et résoudre les problèmes naissants dans le domaine du numérique,

¹ Google et International Finance Corporation, *e-Conomy Africa 2020: Africa's \$180 Billion Internet Economy Future* (n.p., 2020). Consultable à l'adresse suivante : www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/e-conomy-africa-2020.pdf.

Consciente qu'il est impérieux de combler le fossé numérique dans toutes les composantes de la société et de constituer un capital humain compétitif pour garantir la main-d'œuvre de demain,

Sachant qu'il est indispensable de créer un environnement propice au développement et à la prolifération des technologies numériques,

Sachant également que l'existence de politiques fiscales efficaces est importante pour stimuler une croissance économique et un développement durable inclusifs,

Notant que les résultats préliminaires d'études de cas menées par la Commission économique pour l'Afrique dans quelques pays africains montrent le niveau élevé de la fiscalité propre au secteur des technologies de l'information et des communications pourrait avoir des répercussions négatives sur l'accès au haut débit et sur les possibilités d'acquérir les appareils numériques à des prix abordables et les utiliser, et consciente que l'optimisation de cette fiscalité pourrait à la fois stimuler la croissance économique et l'inclusion numérique, résoudre les problèmes de recettes immédiats et assurer la viabilité budgétaire,

Consciente qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des membres de la Commission économique pour l'Afrique à déterminer la fiscalité optimale des technologies de l'information et des communications, à adopter des systèmes d'imposition électroniques et à mobiliser des ressources internes,

Sachant l'importance de la collaboration entre les différentes parties prenantes pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fiscales efficaces,

Ayant pris acte avec satisfaction de la création de la Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures qui constitue l'une des six divisions chargées du programme de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Invite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intensifier leurs efforts de collecte de données afin de faciliter la mise au point de politiques fondées sur des données probantes et l'évaluation de l'incidence de ces politiques ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de continuer d'aider les membres de la Commission à créer un environnement propice à la croissance du secteur des technologies de l'information et des communications en Afrique et à stimuler le développement durable, la création d'emplois et le progrès socioéconomique de tous sur le continent ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de mener de nouveaux travaux d'analyse des politiques visant à faciliter l'élaboration de recommandations fondées sur des données probantes sur la question de l'optimisation des régimes fiscaux applicables aux technologies de l'information et des communications, notamment une analyse complète des politiques existantes et novatrices, des mécanismes de production de recettes, des difficultés rencontrées, de leur incidence sur le développement et des meilleures pratiques, et de fournir l'assistance technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à réformer l'imposition de ces technologies dans les pays africains ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de fournir aux membres de la Commission une assistance technique, des services de renforcement des capacités et des orientations en vue de mettre en place des cadres réglementaires favorables, de promouvoir l'innovation, d'améliorer les compétences numériques, de faciliter l'accès aux moyens de financement des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications et de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer efficacement

la gouvernance et l'élaboration des politiques dans le domaine des technologies de l'information et des communications.
